

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

<p><i>Nombre de Conseillers</i> En exercice : 27 <i>Qui ont donné procuration</i> : 7 <i>Présents</i> : 20 <i>Qui ont pris part au vote</i> : 27 <i>QUORUM</i> : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de MARCHIENNES s'est réuni en salle de conseil sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire de la Commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins 5 jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><i>Date de la convocation</i> 10/04/2026 <i>Date d'affichage</i> 10/04/2026</p>	<p><u>ETAIENT PRESENTS</u> : Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Serge BEAREZ, Régis NOTOT, Eric RENARD, Antoine HALLUIN, Fabrice HOURIEZ, Eloi LEMAIRE, Mmes Carole HURIAU, Cathy NOTOT-GOS, Catherine KOPEC, Frédérique FERREIRA, Sylvie ROUSSELLE, Sandrine SPARTY, Dominique LUPINO, Agathe MASTROMONACO, Pascale LECLEIRE, Christine MASSET.</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS</u> : 0</p> <p><u>ONT DONNÉ PROCURATION</u> : 7 Valérie GOUPY à Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU à Claude MERLY, Quentin BERNARD à Cathy NOTOT-GOS, Raymond WOLICKI à Régis NOTOT, Mélanie DELANNOIS à Donato MIRAGLIA, Gwendoline GARCIA à Philippe DESCHODT, Jean-Claude LEYNAERT à Eloi LEMAIRE. Formant la majorité des membres en exercice</p> <p><u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> : Mme Agathe MASTROMONACO</p>

Délibération n° 2026/32/CM/ND
Objet : Décision modificative N°1

Préambule

Les décisions modificatives constituent des délibérations permettant d'ajuster les autorisations budgétaires initialement votées, soit pour intégrer des dépenses ou des recettes nouvelles, soit pour annuler des crédits devenus sans objet. Elles obéissent aux mêmes principes d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

Dans le cadre de la présente décision modificative, il est proposé de procéder à des ajustements sur plusieurs postes de dépenses de la section d'investissement du budget principal de la commune.

Ces modifications interviennent notamment à la suite de la vente d'un bien immobilier, générant une recette nouvelle permettant de réaffecter les crédits conformément aux besoins identifiés.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2026.



Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu la délibération N°2026/07/LM/ND du 4 mars 2026 portant adoption du budget primitif 2026 ;
 Vu l'acte de vente en date du portant cession du bien immobilier communal situé 20 rue Jean Jaurès, pour un montant de 190 000€ ;
 Vu la commission « Finances – Administration générale – Ressources Humaines » réunie le 10 avril 2026,

Considérant que le produit de cette vente doit être intégré au budget communal ;
 Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à une décision modificative afin d'ajuster les crédits budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'adopter la décision budgétaire modificative N°1 du budget principal de la ville concernant l'exercice 2026 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

024-Produits des cessions d'immobilisations				
024-01				190 000,00 €
Total 024				190 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT				190 000,00 €
Opération 505-presbytère				
2031-312		15 768,00 €		
Total opération 505		15 768,00 €		
Opération 521-voirie				
2152-845		75 656,00 €		
Total opération 521		75 656,00 €		
Opération 522-place Charles-de-Gaulle				
2031-845		62 726,00 €		
Total opération 522		62 726,00 €		
Opération 532-plan local d'urbanisme				
202-510		35 850,00 €		
Total opération 532		35 850,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		190 000,00 €		

Article 2 : d'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal : **Unanimité** Majorité
Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

La secrétaire de séance,
Conseillère municipale
Agathe MASTROMONACO

Le président de séance,
Le Maire,
Claude MERLY

